

**Présidence de Mme Evelyne  
HUYTEBROECK, présidente.**

- La réunion est ouverte à 14h40'.

**INTERPELLATION DE MME FATIHA SAÏDI A M.  
ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT  
DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE,  
CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE  
L'ENERGIE ET DU LOGEMENT,**

**concernant "les initiatives prises par la Région bruxelloise en vue de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, sur le marché de l'emploi".**

**Mme Fatiha Saïdi** .- Au moment de la publication du Plan d'Action national pour l'Emploi et du Plan national contre la violence à l'égard des femmes, on constate que si des avancées significatives ont été réalisées en matière d'égalité hommes-femmes, il y a encore du travail à faire. De manière générale les indicateurs font apparaître que les inégalités entre les femmes et les hommes, dans le marché de l'emploi, persistent.

L'un des obstacles majeurs à l'investissement des femmes dans une vie professionnelle reste la garde des enfants. La Maison d'Enfants de l'ORBEM propose deux possibilités, soit la halte-garderie, soit la crèche. Lors des discussions budgétaires, vous aviez évoqué la consolidation et le développement des expériences pilotes menées par l'ORBEM avec des crèches bruxelloises qui offriraient ainsi aux demandeurs d'emploi de nouvelles possibilités en matière de garde d'enfants. Vous aviez insisté sur le caractère structurel que vous comptiez donner aux expériences de partenariat menées par l'ORBEM avec des crèches bruxelloises en doublant en 2001 leur capacité d'accueil, même s'il ne s'agit que de 50 places supplémentaires.

Les femmes issues de l'immigration sont souvent victimes de double ou triple discrimination. Le dernier rapport du Centre pour l'égalité des chances souligne que le temps plein est souvent réservé aux Belges autochtones, particulièrement aux hommes, et que le temps partiel est surtout réservé aux personnes issues de l'immigration, particulièrement aux femmes marocaines et turques. D'autres études soulignent que les femmes issues de l'immigration reçoivent en moyenne des rémunérations inférieures à celles des hommes étrangers et à celles des femmes belges. Leur accès à l'information, aux réseaux sociaux leur permettant de monter un projet, est difficile; un faible niveau de formation et la garde des enfants ou la gestion de la vie domestique sont pour elles des freins supplémentaires. Les femmes engagées dans des secteurs comme celui du nettoyage, doivent travailler en décalage par rapport aux horaires scolaires. Le problème de la garde des enfants se pose donc avec davantage d'acuité pour ces personnes.

Le harcèlement sexuel sur les lieux de travail est, malheureusement, une réalité. Il constitue une grave violence dirigée contre les femmes et est à l'origine de souffrances considéra-

bles qui peuvent mener la victime jusqu'à l'abandon de son poste de travail.

Quelles mesures concrètes permettront-elles rapidement aux parents, et surtout aux mamans, d'accéder à un emploi ou à une formation, tout en bénéficiant d'une place de garderie ou de crèche pour leur(s) enfant(s)?

Comptez-vous prendre des mesures particulières pour pallier les discriminations que les femmes issues de l'immigration subissent doublement?

Quelles mesures mettez-vous en oeuvre à la lecture du Plan National d'Action contre la violence à l'égard des femmes, dans le domaine de l'emploi et plus particulièrement du harcèlement sexuel sur les lieux de travail?

**Mme Julie de Grootte** .- Avez-vous connaissance de l'étude qui a été faite, à Woluwé-Saint-Lambert, dans le cadre de l'ordonnance sur l'expansion économique, pour voir comment créer un partenariat entre entreprises permettant d'augmenter l'accueil de la petite enfance? Cela se greffe-t-il dans le projet structurel avec l'ORBEM?

La Belgique va prochainement publier son Plan d'Action national en matière d'emploi. L'égalité des chances en est une des lignes directrices.

Quel sera l'apport de la Région pour y répondre? Un concept a été développé par l'Union Européenne, qui consiste à prendre en compte l'égalité des chances au niveau de toutes les politiques. La Région pourrait appliquer une telle méthode.

**M. Mahfoudh Romdhani** .- Des efforts en matière de garde des enfants sont à réaliser même si ceci ne résoudra pas tous les problèmes de discrimination auxquels les femmes sont confrontées.

Le vrai problème est de révolutionner la mentalité des hommes, principalement des étrangers, afin qu'ils soutiennent, qu'ils aident leurs femmes dans toutes les tâches ménagères. Mais ceci n'est pas du ressort du ministre.

**M. Eric Tomas**, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'emploi, de l'économie, de l'énergie et du logement .- Ce Plan National d'Action contre la violence à l'égard des femmes, adopté par le gouvernement fédéral en mai 2001, concerne un ensemble de matières qui dépassent la seule compétence de l'emploi. Si la Région souscrit pleinement à ce plan, il n'a été adopté que par le gouvernement fédéral.

Les diverses entités fédérées sont actuellement saisies par la ministre fédérale Laurette Onkelinx pour qu'elles y adhèrent. Pour notre Région, c'est le ministre Vanhengel qui est chargé de l'égalité des chances entre hommes et femmes.

Pour augmenter la capacité d'accueil des enfants de demandeurs d'emploi, l'ORBEM a initié la Maison d'Enfants. Ce système de "halte-garderie" permet aux demandeurs d'emploi de confier, pour quelques heures, leurs enfants à une structure d'accueil. 500 enfants par an y sont accueillis.

L'Office a également développé un dispositif de partenariat avec des crèches bruxelloises. Cette formule permet aux

parents qui ont trouvé un emploi de confier leurs enfants à la crèche pendant trois mois maximum, le temps de trouver des solutions à long terme.

Actuellement, 9 crèches sont partenaires, soit une capacité d'accueil de 54 places réparties dans 5 communes. Cependant ce réseau ne couvre pas tous les besoins.

Grâce aux nouveaux crédits inscrits au budget 2001, la capacité d'accueil en crèches sera doublée prochainement. L'appel à candidature est clôturé pour les crèches ONE et le directeur général de l'ORBEM m'a assuré de la conclusion des premières conventions lors du prochain comité de gestion de l'ORBEM.

Tant dans le cadre de l'activité de la Maison d'Enfants de l'ORBEM que dans celui des crèches partenaires, on a constaté que la structure d'accueil représente le premier lieu d'écoute après une période d'exclusion.

Des consultants de l'ORBEM disposent de directives très strictes qu'ils appliquent lorsqu'ils sont confrontés à des employeurs dont on pourrait supposer qu'ils pratiquent des discriminations d'ordre ethnique.

Dans la lutte contre la discrimination, l'action du service de guidance de l'ORBEM a pour objectif de faciliter l'insertion socio-professionnelle des demandeurs d'emploi ne pouvant être insérés via les moyens classiques de placement, de les rendre autonomes, de les aider à trouver un emploi et de permettre leur intégration sociale et leur épanouissement professionnel.

Une cellule au sein de ce service s'occupe, en collaboration avec le service d'accompagnement des jeunes, de jeunes issus de l'immigration parmi lesquels on retrouve des jeunes femmes.

Grâce au réseau local consolidé par les antennes de l'ORBEM, des séances d'information sont organisées à l'attention des primo arrivants, avec l'ensemble des organismes qui composent le dispositif bruxellois d'insertion socio-professionnelle.

Parmi ces organisations, certaines s'occupent en particulier de femmes et/ou de personnes issues de l'immigration.

Soulignons aussi les campagnes de sensibilisation menées auprès des entreprises pour lutter contre les discriminations, campagnes qui ont démarré il y a deux ans dans le cadre du Pacte Territorial pour l'Emploi dans la Région.

Ces campagnes traitent notamment de l'accès au marché du travail des femmes issues de l'immigration et des possibilités de concilier une vie familiale et une vie professionnelle.

Concernant la problématique du harcèlement sexuel sur les lieux de travail, la Région n'est pas compétente puisque celle-ci dépend du Fédéral. L'ORBEM n'est pas le mieux habilité pour entreprendre de telles actions auprès des employeurs bruxellois. Par contre, en tant qu'employeur, l'ORBEM a développé une procédure pour lutter contre ce type de violence au sein de son propre organisme.

Sous la précédente législature, la problématique de l'égalité des chances n'avait pas fait l'objet d'une attention particulière.

Le chômage touche effectivement plus durement les femmes que les hommes. Aucune mesure spécifique n'a été prise en la matière.

Dans le cadre de la nouvelle programmation européenne 2000-2006 du Pacte Territorial pour l'Emploi, j'ai donc été particulièrement attentif à ce que cette problématique soit étudiée en profondeur et à ce qu'un plan d'action bruxellois soit mis en oeuvre.

**Mme Fatiha Saïdi** .- En ce qui concerne le partenariat avec les crèches bruxelloises, vous avez parlé de neuf crèches dans cinq communes. Pouvez-vous me les citer?

**M. Eric Tomas**, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'emploi, de l'économie, de l'énergie et du logement .- Je peux vous en faire parvenir la liste.

**Mme Fatiha Saïdi** .- Vous parlez du doublement de la capacité d'accueil. S'agit-il du doublement des 50 places?

**M. Eric Tomas**, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'emploi, de l'économie, de l'énergie et du logement .- En effet, les 50 places seront doublées parce que les moyens budgétaires ont été doublés. Je précise que nous respectons le libre choix des crèches qui souhaitent ou non être partenaires de l'ORBEM.

- L'incident est clos.

## QUESTION ORALE

### **Les mesures d'utilisation rationnelle de l'énergie et les initiatives dans le domaine de la construction durable.**

**Mme Adelheid Byttebier** (en néerlandais) .- Dans deux projets pilotes à Bruxelles-ville, une crèche et la rénovation lourde d'un commissariat rue Nicolay, on a associé URE (utilisation rationnelle de l'énergie) et construction durable. Il s'agit de principes auxquels souscrit également ce gouvernement. L'accord de gouvernement dispose ce qui suit: "La Région poursuivra effectivement la mise en place d'une politique d'URE dans les secteurs public et privé. La Région stimulera l'usage de l'énergie solaire dans les services publics.", et encore: "Pour les bâtiments publics, la Région mettra en place un cahier des charges pour l'écoconstruction et l'écorénovation".

Les deux points qui figurent dans l'accord de gouvernement laissent entendre que le gouvernement a bien compris que le développement durable ne se limite pas à l'utilisation de l'énergie durable. Toute politique en matière d'énergie durable exige une politique structurelle axée sur la construction durable. C'est pourquoi il faut des mesures écologiques dans la construction et la rénovation.

Dans la sphère privée, l'URE se traduit surtout par l'utilisation du chauffe-eau solaire. Où en est cette même politique dans les bâtiments publics? Les premières mesures sont-elles